



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 25 novembre 2013, le Conseil communal a adopté:

Le préavis municipal n° 12 - 2013 portant sur le budget pour l'année 2014

avec des revenus pour	fr. 13'366'100.--
des charges pour	fr. 14'174'700.--
un excédent de charges de	fr. 808'600.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP) (le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice Syndic

Gérald Fontannaz

La Secrétaire municipale

Ariane Bonard

